Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212900906-20260302-202610-DE

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 6 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 08

Marie Thérèse HERNANDEZ, Sylvie LELOUP, Isabelle OSOUF, Tanguy ABARNOU, Maurice BIGOT, Jacqueline BOZEC, Olivier HERLEDANT, Anne-Marie KEROUREDAN, Dominique STEPHAN

Absents excusés : 04

Marguerite AUFFRET pouvoir à Marie Thérèse HERNANDEZ, Quentin DELCLOY, Pascal LACOURTE-BARBADAUX, Jérémie MOCQUART.
Votants : 11

Secrétaire de séance :
Jacqueline BOZEC

Délibération N° 2026 -10 :
Bornage terrain communal ZI 376

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Concernant le projet de création d'habitat et d'espace santé, un bornage doit être effectué, dans un premier temps, afin de bien délimiter la zone concernée par le projet.

Un devis a été reçu en mairie pour un montant de 1 825,00 € HT (2 190,00 € TTC).

Un second devis sera demandé.

Il est proposé de voter au bornage de la parcelle ZI 376 et autorise la Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : :

- accepte le bornage du terrain ZI 376
- autorise la Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré le 2 mars 2026

La Maire,
Marie HERNANDEZ

Le secrétaire de séance,
Jacqueline BOZEC

MAIRIE DE KERLAZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (Finistère)